

Journée de mobilisation du 19 mars 2024

Le SAFPT se joindra à cette mobilisation, non pas pour grossir les rangs des organisateurs mais pour défendre ses propres revendications et les droits des agents territoriaux.

Tout d'abord, Le SAFPT se permet de faire le point, pour la Fonction Publique Territoriale, sur la réalité des propositions faites par notre Ministre, Monsieur Stanislas GUERINI, et qui sont : La prime au mérite, le licenciement, le temps de travail non respecté et la semaine de 4 jours.



- Concernant la prime au mérite :

La rémunération des fonctionnaires territoriaux aujourd'hui, c'est un traitement de base lié aux points d'indices + un régime indemnitaire + éventuellement des NBI, traitement de base bloqué par le point d'indice dans la territoriale.

Les NBI sont données en fonction des missions dans la majeure partie des cas.

Le Régime indemnitaire est lui donné en fonction de la collectivité, des missions, des grades et du clientélisme. Ce régime indemnitaire est composé de l'IFSE (anciennement prime de fonction et de résultat) et éventuellement d'un CIA qui n'est ni plus ni moins que la prime de résultat tel que l'entend notre Ministre, si ce n'est qu'elle est facultative, et est donnée plus par favoritisme que pour récompenser un résultat dans la majeure partie des cas. La prime au mérite dont nous parle notre Ministre, n'est rien de plus qu'un nouveau gadget qui augmentera le clientélisme dans la fonction publique.

- Concernant le Licenciement :

Là encore le licenciement existe dans la fonction publique et cela s'appelle la révocation. Il s'agit ici d'une sanction disciplinaire de 4^{ème} groupe qui est encadré par un conseil disciplinaire, ce qui permet d'éviter de sanctionner des agents arbitrairement pour un délit de faciès. Là encore notre ministre n'apporte aucune nouveauté hormis la possibilité de potentielles dérives.

- Concernant le temps de travail :

Depuis la loi des 1607h, seuls quelques métiers ne respectent pas ce fameux temps minimum, et généralement à cause de problème de fonctionnalité et le plus souvent dans la fonction publique d'état. Donc encore une annonce qui n'a aucune valeur pour nous, territoriaux, aujourd'hui.

- Concernant la semaine de travail de 4 jours :

La semaine de 4 jours existe déjà dans certaines grosses collectivités territoriales (départements/ régions, ...) mais est très disparate d'une collectivité à une autre.

De plus dans les petites collectivités, cela reviendrait à fermer un service public lorsque les agents sont seuls ou en sous effectifs. Là encore nous avons une proposition qui, soit, existe, soit ne peut pas être applicable à tous, ce qui la rend non égalitaire et va à l'encontre même d'un des principes de la constitution.

Revendications :

**Le Télétravail,
La rémunération,
Les primes intégrées dans la retraite,
Revalorisation des grilles indiciaires,
Libre administration des collectivités territoriales,
Pénibilité reconnue,
Revoir le volet social,
Protection des agents publics**



Nos revendications et propositions :

✓ Concernant le Télétravail :

Depuis le 13 juillet 2021, l'état et les principaux syndicats ont voté un protocole d'accord sur la mise en place du télétravail dans la fonction publique, ce texte n'est toujours pas mis en application dans la fonction publique territoriale, ou n'est mis en place que partiellement.

- **Nous demandons à notre Ministre de légiférer sur ce texte et de sortir un décret d'application qui permettrait à l'ensemble des métiers pouvant faire du télétravail d'y avoir accès, dans des conditions réellement applicables à tous et non pas à la tête du client comme c'est le cas aujourd'hui.**



✓ La rémunération :

Aujourd'hui le principal problème de la rémunération réside dans le décalage existant entre les salaires des fonctionnaires au niveau de la territoriale qui stagnent et le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter.

Nous demandons :

- **La revalorisation du point d'indice, nécessaire et plus "égalitaire" plutôt que de rajouter des multitudes de primes qui ne seront pas pérennes pour les agents, sachant qu'en dix ans de gel du point d'indice, certains agents publics ont perdu plus de 20% de pouvoir d'achat...**
- **La réduction de la durée de passage d'un échelon à un autre puisque la suppression du mini/maxi pour le passage d'échelon a fait que les agents progressent moins vite dans les grilles indiciaires, d'où, là aussi, une perte de pouvoir d'achat.**
- **La refonte des grilles indiciaires**
- **D'inclure les primes dans le calcul de retraite des agents, et pas seulement pour la RAFP.**
- **De maintenir le salaire complet des personnes en longue maladie ou maladie grave, et ce, durant la totalité de leur convalescence au même titre qu'un accident de service.**
- **L'attribution de la prime exceptionnelle pour tous les agents de la FPT. Du fait de la libre administration des collectivités, nous constatons que nombre de celles-ci ne l'attribuent pas, créant ainsi une inégalité très mal vécue par les agents territoriaux.**
- ✓ **Le principe de la libre administration des collectivités territoriales**

Nous demandons :

- **Sur le plan de la gestion des personnels territoriaux et de leurs carrières, que soient appliquées à l'ensemble des agents des collectivités territoriales, quelle que soit leur importance, les mêmes règles ayant trait au régime indemnitaire, aux avancements de grades et promotions internes, ce qui n'est pas le cas actuellement, créant ainsi énormément de disparités, chaque collectivité appliquant ses propres règles, et ce, en toute opacité.**
- **Sur le fonctionnement du CST, prendre en compte le vote des représentants du personnel dans les décisions et ne plus considérer ces décisions comme un avis qui, dans l'absolu, ne sert à rien.**
- **Sur le plan du fonctionnement des LDG, donner aux représentants du personnel la capacité de contrôler les propositions de promotions afin de vérifier les concordances avec les listes d'aptitude (ne plus traiter les LDG dans la globalité mais au cas par cas)**
- **Sur le plan de la formation spécialisée du CST, donner à celle-ci la capacité de mener ses propres enquêtes administratives et de donner un avis dans le cas de RPS avérés, (avec l'aide d'experts indépendants, tout cela financé par les CDG)**
- ✓ **Le plan de protection des agents publics**

Celui-ci a été dévoilé le 18 septembre 2023 par notre Ministre pour répondre aux violences dont les agents de la FP sont l'objet. C'est bien mais cela fait référence surtout aux menaces et aux agressions dont sont victimes les agents publics

- **Nous attirons l'attention de notre Ministre sur ce qui se passe aujourd'hui dans la Fonction Publique Territoriale, à savoir, le mal être au travail dû très souvent à la hiérarchie et aux « petits chefs » qui ne savent pas manager, pensent qu'ils ont tous pouvoirs sur les agents et qui, du fait de leur attitude irresponsable, conduisent ceux-ci au suicide. (Nombre de cas ont été recensés mais personne n'en parle).**
- **Nous demandons que soit endiguée cette omerta qui consiste à se taire alors que toutes les alertes sont données et tout cela pourquoi, pour protéger ces irresponsables qui se sachant impunis, continuent tranquillement à œuvrer pour faire encore plus de mal.**
- **Ce plan de protection des agents publics, Monsieur le Ministre, est un bon début mais il manque un volet essentiel, celui de la protection des agents au sein la collectivité qui sont l'objet de prédateurs qui sont également et malheureusement des agents territoriaux.**
- **Il faut absolument que les Autorités territoriales, qui sont les garants de la santé aussi bien morale que physique de leurs agents, prennent conscience de l'ampleur de ce fléau et agissent enfin pour que cessent ces pratiques managériales destructrices.**

Ce sont toutes ces raisons, et seulement celles-ci, pour lesquelles le SAFPT appelle ses adhérents et sympathisants à se mobiliser le 19 mars 2024, mais par sa Philosophie et son Autonomie, il laisse libre chacun(e) de son choix

Pour le SAFPT, Le Bureau National

Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT NATIONAL
1041, avenue de
Draguignan
ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

La Garde, le 12 Mars 2024

Monsieur G rald DARMANIN
Ministre de l'int rieur
H tel de Beauvau,
1 , Place Beauvau
75800 Paris

Courrier recommand  A/R 1A 180 437 1584 3
OBJET : Pr avis pour la mobilisation du 19 mars 2024
Pi ce jointe : Communiqu  de gr ve

Monsieur le Ministre, Conform ment aux dispositions pr vues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1   2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalit s de gr ve dans les services publics, nous vous informons de la d cision prise par notre F d ration, de d poser un pr avis de gr ve couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale de 0 H 00   24 H 00 pour la journ e du mardi 19 mars 2024.

Ce pr avis est motiv  par le communiqu  ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National
Thierry CAMILIERI
Secr taire G n ral Adjoint

